

PRENDRE UNE LICENCE

Les licences se font EXCLUSIVEMENT EN LIGNE : <https://licence.ffc.fr/> en créant un compte **au nom du PILOTE**. Pas de règlement en ligne.

Les licences sont valables pour la période du 1er janvier au 31 décembre (année civile).

Néanmoins, **les nouveaux licenciés** peuvent se faire délivrer, à compter de début septembre, leur première licence portant le millésime de l'année suivante, **sa validité étant alors portée de 12 mois à 16 mois**.

La prise et le renouvellement de licence pour les mineurs peuvent se faire à l'aide d'un questionnaire de santé spécifique sur le compte du pilote.

Documents à insérer sur votre espace licencié

- Photo d'identité : la photo doit juste être cadrée sur le visage et peut être prise avec le smartphone. PAS DE CASQUE NI DE LUNETTES !
 - Carte d'identité **recto-verso** ou passeport valide. Pour les mineurs n'ayant pas de carte d'identité, celle d'un représentant légal est demandée.
 - Additif assurance
 - Certificat médical (si demandé)
- ✚ **Si vous avez déjà été licencié** dans notre fédération dans le passé, un compte existe déjà. Votre identifiant est votre NIP* ou votre UCIID et en utilisant le lien « mot de passe oublié » vous pourrez initialiser / réinitialiser le mot de passe.

LES CATEGORIES :

- ❖ **Licence JEUNESSE** BABY VELO : jeunes enfants de 2-4 ans
- ❖ **Licence JEUNESSE** : U7 à U17
- ❖ **Licence SPORT** : loisir sans compétition
- ❖ **LICENCE COMPETITION** : Elite, Open, Access

La demande de licence doit être validée par le club avant de pouvoir rouler sur la piste. Aussi pour finaliser cette demande, merci de déposer OBLIGATOIREMENT au club

- La fiche de renseignements dûment complétée et signée (à télécharger sur bmxcompiegne-clairoix.fr). Il est important de consulter le règlement intérieur avec votre pilote...
- 1 photo de portrait-visage à agraffer avec la fiche de renseignements
- Règlement par chèque à l'ordre du BMX COMPIEGNE CLAIROIX (possibilité paiement en 2 ou 3 fois)
- PassSport Citoyen du Département de 20 € cumulable avec le dispositif Pass'Sport de l'Etat de 50 €.

Pour info : Certaines mutuelles et/ou mairies participent financièrement à la prise d'une licence sportive.

BESOIN D'AIDE : Consulter <https://aide.ffc.fr/licence/>